

RAPPORT ANNUEL 2012



ASSAINISSEMENT



COMPÉTENCE : **ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
& TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION**

Le mot du Président



Après une année 2011 marquée par un bon résultat financier, dû à une conjoncture inflationniste des prix de reprise des matériaux recyclés, 2012 ne suit pas la même tendance puisqu'impactée par le contexte économique général défavorable.

Du point de vue des activités, cette année a permis de consolider les nombreuses évolutions enregistrées en 2011, tout en menant des réflexions sur les problématiques et les projets de demain.

En matière de **traitement des déchets**, le SYDED a conforté sa logique de Valorisation et de Prévention. Ainsi, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques est expérimentée depuis mars sur 80 % du territoire. Si je ne peux que regretter que l'ensemble des usagers ne soit pas encore concerné, les premiers résultats semblent positifs et permettront, je l'espère, d'étendre ces consignes à tous dès le début de l'année 2014.

Une étude de la composition des ordures ménagères a été réalisée afin de définir les organisations ou techniques à mettre en œuvre pour optimiser la valorisation et la prévention. De plus, si cela fait déjà 10 ans que la distribution de composteurs individuels a été instaurée, des opérations de compostage collectif ont été initiées pour la première fois cette année, en partenariat avec différentes structures publiques et privées.

Malgré le durcissement des politiques de financement des **réseaux de chaleur**, le dynamisme du SYDED en la matière ne faiblit pas, puisque celui de Livernon a été mis en service en mars et que 7 autres projets sont en cours. La consolidation de la ressource bois locale constituera une priorité pour sécuriser l'alimentation de réseaux de plus grande ampleur. Par ailleurs, il se dégage une volonté d'optimisation des réseaux existants, notamment en les densifiant ou en les étendant.

La thématique de l'**eau potable** a constitué l'un des temps forts de l'année 2012. L'approvisionnement en eau potable étant un des enjeux majeurs dans les années à venir, j'ai souhaité organiser les Rencontres départementales sur l'eau potable à l'attention des élus lotois. Ces échanges ont confirmé l'intérêt de la révision du Schéma Départemental sous l'égide du Conseil général. Désormais entrée dans sa phase opérationnelle, elle permettra aux collectivités de disposer de pistes de réflexion aux problématiques actuelles ou futures. Les solutions potentielles incluront des notions de mutualisation de moyens, d'économie financière et de gestion rationnelle et optimisée des fonds publics.

L'assistance technique à l'**assainissement** et aux **eaux naturelles** a su s'adapter aux besoins des collectivités adhérentes afin de les accompagner face aux évolutions réglementaires et dans leurs projets. A ce titre, la synergie croissante entre ces deux activités facilite la prise en compte de l'impact sur le milieu des opérations d'assainissement. A présent, le SYDED élimine les boues de stations d'épuration quels que soient leur nature et leur mode de traitement, et notamment par épandage.

Economie circulaire, débat sur la transition énergétique, reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques constitueront les enjeux de demain auxquels l'ensemble des concitoyens devra faire face. En tant que Président, je ne peux que me féliciter du fait que cette structure soit devenue un **opérateur public départemental de gestion environnementale intégrée**. Fruit de l'implication des élus comme du personnel, le SYDED s'efforcera de continuer d'offrir un service public de qualité au meilleur prix.

Bernard CHOLET

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Organisation	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global	8
Faits marquants.....	9

ASSAINISSEMENT

"Avant-propos"	12
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	13
Principe.....	13
Contexte départemental de l'assainissement collectif.....	14
Adhésions.....	16
Interventions.....	16
Projets.....	19
Financement.....	19
Traitement des boues de STEP	20
Principe.....	20
Étendue de la compétence.....	20
Contexte départemental des boues.....	20
Adhésions.....	21
Interventions.....	22
Projets.....	23
Financement.....	23
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	24
Principe.....	24
Étendue de la compétence.....	24
Adhésions et contexte départemental	24
Interventions.....	25
Projets.....	27
Financement.....	27

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	30
Pour les scolaires	30
Pour les élus locaux.....	30
Pour le grand public.....	31
Prévention des risques	32
Santé – sécurité : la prévention	32
Environnement : la maîtrise des impacts.....	32

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

■ UN ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
 - Développement des énergies renouvelables
- **Production de l'eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
13 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	12 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	45 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	136 collectivités chargées de l'assainisse- ment des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
340 communes du Lot + 2 de l'Aveyron	9 réseaux 716 abonnées	3 stations de pompage 52 missions de suivi	Adhérents : 17 "ANC", 119 "AC", 80 "Boues"	3 réseaux de suivi 23 sites de baignade

▼
178 777 habitants (pop. municipale INSEE 2009).
201 415 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

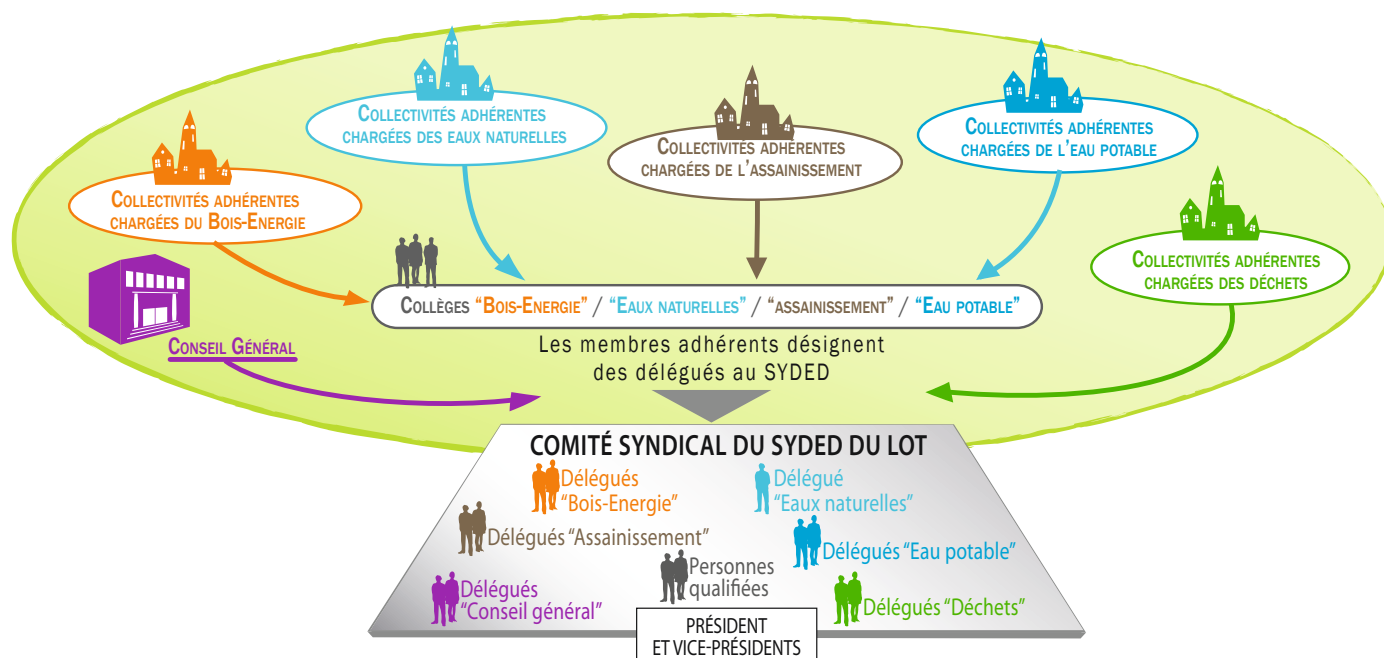
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- "Finances et administration générale",
- "Déchets",
- "Assainissement",
- "Eau Potable",
- "Communication".

• 4 Collèges :

- "Assainissement",
- "Eau Potable",
- "Eaux Naturelles",
- "Bois-énergie".



■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Le SYDED a opté pour un mode de gestion de ses activités en **régie directe**.

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

Effectif total au 31/12/2012 : 263 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour
680 habitants



DIRECTION

LES SERVICES SUPPORTS

49 agents :

administratif, ressources humaines, communication, qualité / sécurité / environnement, études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

LES SERVICES OPERATIONNELS

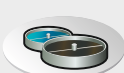
214 agents :

EAUX
NATURELLES



2 agents

ASSAINISSEMENT



10 agents

EAU
POTABLE



6 agents

RÉSEAUX
DE CHALEUR



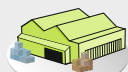
4 agents

ENTRETIEN
MAINTENANCE



14 agents

CENTRES DE TRI



125 agents

DÉCHETTERIES



26 agents

VALORISATION
BOIS & VÉGÉTAUX



3 agents

AMÉLIO. COLLECTE
& PRÉVENTION



7 agents

QUAIS
DE TRANSFERT



3 agents

TRANSPORT



14 agents

Sur les 214 agents des services opérationnels,
10 sont consacrés à la compétence "Assainissement".



■ EQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 22 ISDI (gravats),
- 9 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

■ EQUIPEMENTS MOBILES

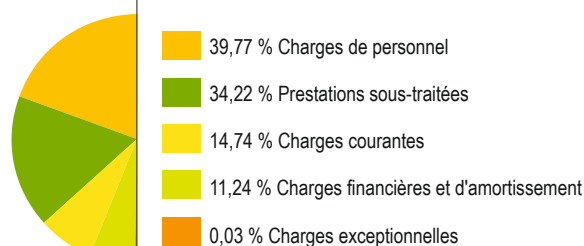
- 18 camions polybennes,
- 7 remorques PL,
- 30 engins de manutention (engins télescopiques, tractopelles, pelles),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 37 véhicules légers,
- 3 remorques VL.

BILAN FINANCIER GLOBAL

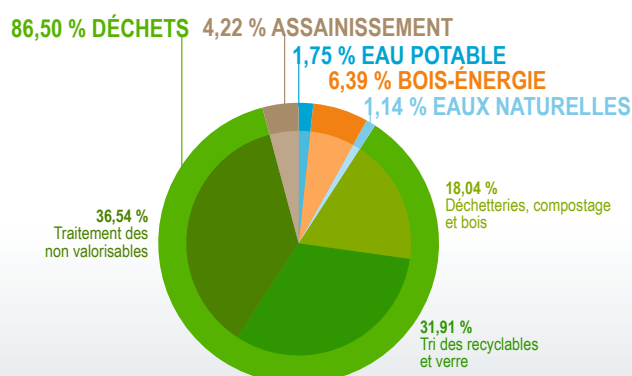
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
"Déchets", **"Bois-énergie"**, **"Assainissement"**, **"Eau Potable"** et **"Eaux Naturelles"**.

FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 21 299 792 €

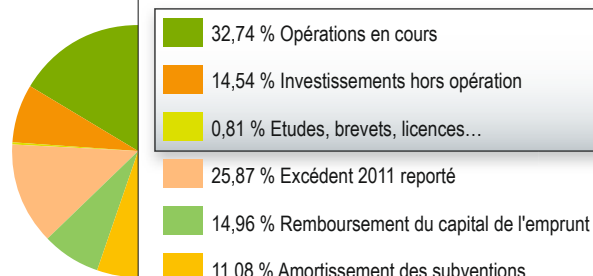


Répartition des dépenses par budget et par activité :

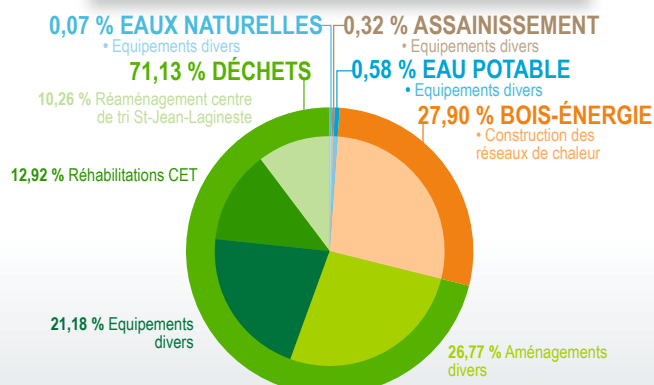


INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 7 147 761 €



Répartition des dépenses réelles : 3 437 242 €



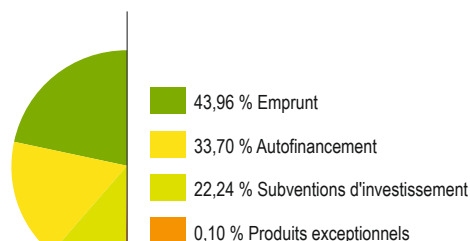
RECETTES : 23 980 778 €



Excédent 2012 : 2 680 986 €

dont 1 004 692 € d'excédent réel 2012
 et 1 676 294 € d'excédent reporté 2011, soit : 1 540 000 € Budget Déchets,
 87 868 € Budget Eau Potable,
 20 816 € Budget Eaux Naturelles,
 15 973 € Budget Assainissement,
 11 637 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT* : 3 437 242 €



* Financement des dépenses réelles

La durée de l'extinction de la dette (13,6 millions d'euros) est de 20 ans (2032).
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,58 % des recettes réelles de fonctionnement).

FAITS MARQUANTS

L'année 2012 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 119 417 tonnes de déchets, dont :

- 29 595 tonnes de recyclables
- 42 267 tonnes d'ordures résiduelles
- 47 555 tonnes d'apports en déchetteries

Par ailleurs, l'**expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques**, en partenariat avec Eco-Emballages a débuté le 1^{er} mars 2012 et concerne 80 % de la population lotoise (secteurs de Catus et Saint-Jean-Lagineste).

A noter le lancement, en complément du compostage individuel, d'une **opération de compostage collectif**, afin de réduire la part de fermentescibles.

Une **étude de caractérisation des ordures ménagères** sur le département du Lot a également été réalisée (MODECOM).

Le SYDED s'est aussi engagé dans un programme de **réhabilitation et d'optimisation des déchetteries** dont les premiers travaux ont démarré au printemps 2012.

Secteur de Catus

Les travaux pour la construction de la nouvelle déchetterie de Cahors ont débuté en octobre 2012, pour une mise en service prévue à l'automne 2013 (650 000 €).

L'installation de stockage de Dégagnac a été réhabilitée.

Secteur de Figeac

La plateforme de valorisation du bois et le hangar de stockage avec intégration d'une toiture photovoltaïque ont été mis en service (680 000 €).

Secteur de Saint-Jean-Lagineste

Les opérations d'aménagement du centre de tri sont finalisées. L'inauguration du centre de tri a eu lieu en juin 2012.



BOIS-ÉNERGIE



Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère **9 réseaux**, avec 716 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente **992 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

Construction des réseaux de chaleur

La réalisation du réseau de Livernon a été finalisée en mars (800 000 €).

La 2^{ème} phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) est entamée.

Le projet du réseau de Lacapelle-Marival est reporté, dans l'attente d'attribution de subventions.

EAU POTABLE

L'Eau Potable a été le thème principal du SYnergie de janvier 2012. Le SYDED a également **organisé** en septembre **une rencontre départementale sur l'eau potable** qui a réuni les acteurs départementaux et également des intervenants extérieurs.

Gestion opérationnelle

Le SYDED a continué de prendre en charge l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc** et du **SIAEP de Francoulès** : 472 471 m³ d'eau vendus.

La **révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable** se poursuit.

Des études ont été engagées pour la réalimentation de la commune de Caillac et les secteurs de Martel et Bétaille/Vayrac.

Assistance technique

Près de 52 missions de maîtrise d'œuvre ont été menées auprès de collectivités membres.



ASSAINISSEMENT

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

311 visites de stations d'épuration ont été réalisées.

36 opérations dans le cadre de l'**assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) ont été formalisées.

Assistance à l'assainissement non collectif

Le travail d'accompagnement des SPANC sur l'**harmonisation départementale** des services et des tarifs se poursuit.

Traitement des boues de stations d'épuration

13 056 tonnes de boues ont été traitées en 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le SYDED prend en charge le traitement des boues issues des STEP quels que soient leur nature et leur mode de traitement, notamment par épandage.



EAUX NATURELLES



Connaissance des eaux naturelles

Dans la mesure où le **suivi de la qualité des eaux souterraines** a pu être réalisé en interne par les services du Conseil général, il n'est plus assuré par le SYDED.

Le programme de suivi de la qualité des eaux superficielles du réseau de suivi territorial du SAGE Célé a été consolidé.

Cette mission est de plus en plus impliquée sur le volet « impact sur le milieu » des opérations d'assainissement.

Assistance à la gestion des eaux de baignade

Le SYDED a mis en place des **panneaux d'information sur les 22 sites de baignade** et a aidé à la création de 2 nouvelles baignades.

L'Assistance Technique aux Personnes Responsables d'une Eau de Baignade (ATPREB) a été renforcée ce qui a permis la fermeture préventive des sites.

Activités **"ASSAINISSEMENT"**

AVANT-PROPOS

Le **SYDED** assure une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, depuis le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle le Conseil général du Lot lui a délégué l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette extension du champ d'intervention du SYDED est une conséquence de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et répond à la volonté des collectivités de continuer à **bénéficier d'une assistance technique de qualité**, en capacité de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel.

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif ou non collectif sur trois volets :

- L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées,
- Le traitement des boues de stations d'épuration,
- L'assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

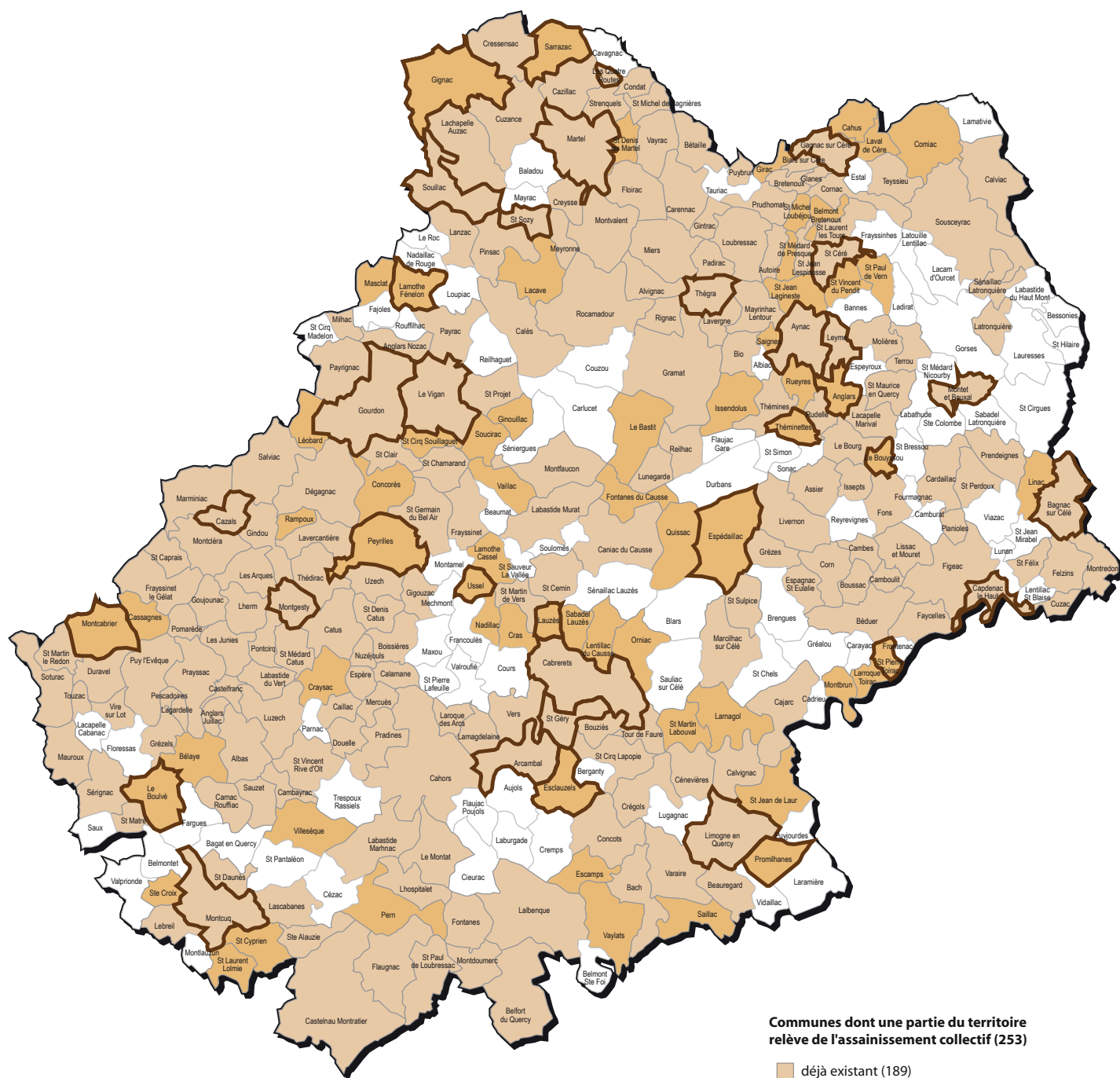
Cette assistance intègre désormais le besoin des collectivités lié à la disparition de l'ingénierie publique assurée par les services de l'État. Elle consiste en :

- Un « **Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement** » (ATESA) pour en apprécier le fonctionnement et en améliorer les performances ;
- Une « **Assistance technique à la gestion du service public de l'assainissement collectif** » (ATGSPAC) pour, entre autres, répondre aux nouvelles obligations générées par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel ;
- Un « **Accompagnement technique des opérations d'assainissement** » (ATOA) permettant d'aider le maître d'ouvrage à définir ses besoins et de l'accompagner jusqu'à l'achèvement de l'opération.



CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

■ L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES



Communes dont une partie du territoire relève de l'assainissement collectif (253)

■ déjà existant (189)

■ à créer (64)

■ Communes sur lesquelles une opération d'assainissement collectif est engagée (36)

□ Communes dont la totalité du territoire relève de l'assainissement non collectif (87)

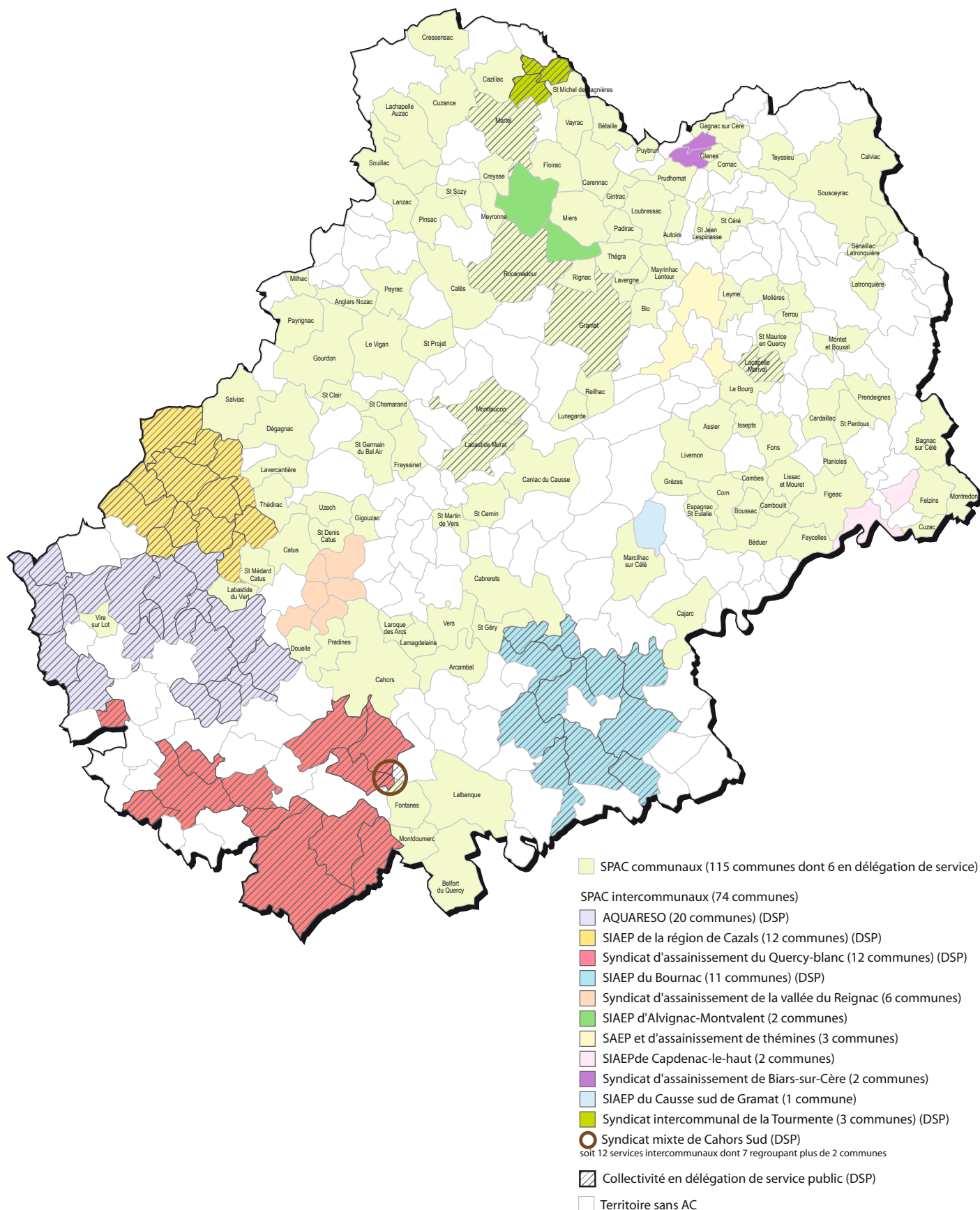
189 communes disposant d'un assainissement collectif
sur la partie la plus urbanisée de leur territoire

151 communes sans assainissement collectif
dont 87 communes ayant fait le choix réglementaire
de ne pas recourir à l'assainissement collectif

■ LES MODES DE GESTION

Au 31 décembre 2012, on dénombre pour le département du Lot **127 collectivités gestionnaires** d'un service public d'assainissement collectif (SPAC) réparties en :

- **115 SPAC communaux**,
- **12 SPAC intercommunaux** dont le territoire s'étend sur 74 communes.



La gestion de ces SPAC s'effectue majoritairement en régie, seules **12 collectivités** (6 communes et 6 EPCI) ont recours à une **Délégation de Service Public (DSP)**.

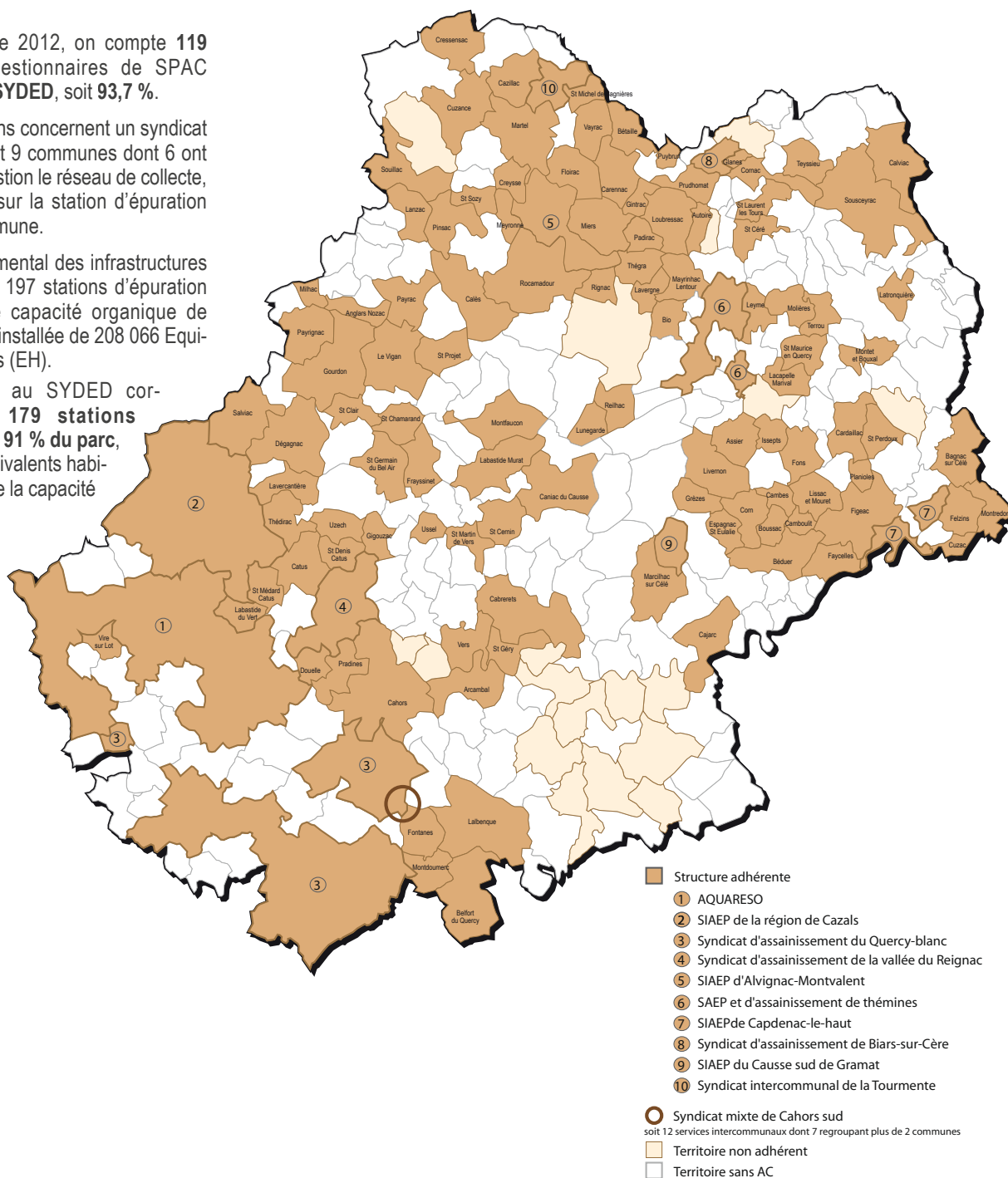
ADHÉSIONS

Au 31 décembre 2012, on compte **119 collectivités** gestionnaires de SPAC **adhérentes au SYDED**, soit **93,7 %**.

Les non adhésions concernent un syndicat intercommunal et 9 communes dont 6 ont seulement en gestion le réseau de collecte, car raccordées sur la station d'épuration d'une autre commune.

Le parc départemental des infrastructures est composé de 197 stations d'épuration (step) pour une capacité organique de traitement totale installée de 208 066 Equivalents habitants (EH).

Les adhésions au SYDED correspondent à **179 stations d'épuration soit 91 % du parc**, et à 190 492 Equivalents habitants soit 92 % de la capacité installée.



INTERVENTIONS

■ L'APPUI TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT (ATESA)

L'ATESA est constituée par **diverses interventions de base**, à savoir :

- Le suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement donnant lieu à des expertises et conseils,
- La production des documents permettant de bénéficier des aides de l'Agence de l'eau : fiche de synthèse annuelle et rapport d'évaluation du fonctionnement des ouvrages d'épuration et du dispositif d'autosurveillance,
- La formation des agents d'exploitation,
- Le suivi et la préparation des conventions de déversement.

S'ajoutent des interventions spécifiques liées à la taille des installations telles que :

- L'aide à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire régie par l'arrêté du 22 juin 2007,
- L'aide à la mise en œuvre du suivi de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées conformément à la circulaire du 29 septembre 2010.

Bilan des interventions :

Au cours de cette année, **3 nouvelles stations d'épuration** ont été mises en service par les collectivités adhérentes et sont désormais suivies :

- **Castelnau-Montratier (remplacement)** : 1200 Equivalents habitants (EH)
Traitement par filtre planté de roseaux ne nécessitant pas d'énergie électrique et pas d'évacuation de boues avant 10 ans.
- **Saint-Martin-le-Redon (remplacement)** : 240 EH
Traitement par filtre planté de roseaux ne nécessitant pas d'énergie électrique et pas d'évacuation de boues avant 10 ans.
- **Reilhac (nouvelle station d'épuration)** : 30 EH
Traitement par filtre planté de roseaux ne nécessitant pas d'énergie électrique et pas d'évacuation de boues avant 10 ans.

257
visites de stations
932
échantillons prélevés
4 172
paramètres déterminés
27 860 km
parcours

Le programme des interventions 2012 a concerné 179 stations d'épuration au travers de visites régulières dont le nombre varie de une à quatre par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station.

Ainsi, ont été réalisées sur l'année :

- 99 visites courantes de l'autosurveillance, associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SYDED (59 mesures), soit par les exploitants des stations (40 mesures). 2 bilans 24 heures supplémentaires ont également été faits.
- En complément de ces 101 mesures sur 24 heures, 119 visites avec analyses et 37 visites d'assistance ont été réalisées, portant le total des interventions à 257.

A ces visites régulières il faut ajouter **l'organisation d'une session de formation** en partenariat avec le Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT) destinée aux préposés à l'entretien des stations d'épuration les 14 et 15 novembre 2012 sur les principes de l'épuration des eaux usées. 16 agents ont pu en bénéficier.

Par ailleurs Cahors et Figeac ont bénéficié d'un important **appui pour la mise en œuvre de la recherche des micropolluants** en sortie de leur unité d'épuration. Ces interventions ayant été effectuées dans le respect du cahier des charges de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, elles pourront bénéficier de l'aide financière de l'Agence.



■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX GESTIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ATGSPAC)

L'ATGSPAC est une activité en plein essor, elle consiste, au cas par cas, à répondre aux **demandes d'aide ou de conseil des gestionnaires de SPAC** sur les principaux aspects suivants :

- gestion administrative et financière du service public d'assainissement,
- évolutions réglementaires et modalités de tarification,
- remplissage de la télédéclaration de demandes d'Aide à la performance épuratoire (APE) auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- fourniture de données pour l'établissement du Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS),
- fourniture de documents type dans le cadre de la mise en place du service d'assainissement (Règlement d'assainissement, Convention de déversement...).

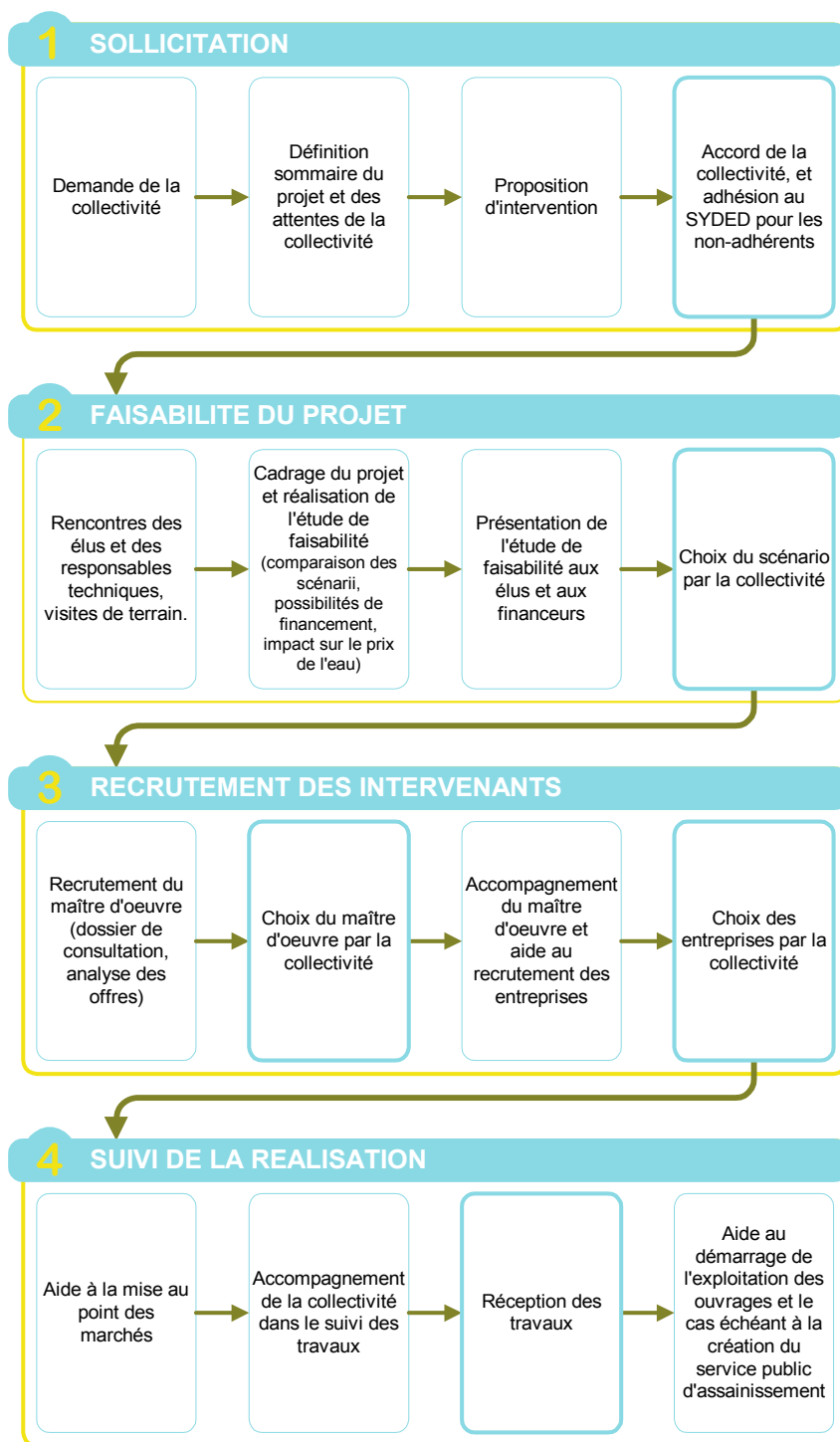
Au-delà de ces interventions de base, une assistance plus spécifique peut être sollicitée par les adhérents. Cependant, elles sont encore peu nombreuses en 2012, puisque la principale intervention a porté, en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), sur l'aide au renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (DSP) du Syndicat mixte de Cahors-sud.

■ L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT (ATOA)

Bien que pouvant varier en fonction de la nature de l'opération, cet accompagnement consiste pour la majorité des cas à :

- réaliser l'étude préalable de définition des travaux,
- étudier la faisabilité économique de l'opération,
- aider le maître d'ouvrage à recruter son maître d'œuvre,
- suivre le déroulé de l'opération et la réception des travaux.

Le schéma ci-contre visualise les principales étapes d'une telle mission.



Facturation annuelle en fonction de l'avancement du projet

Bilan des interventions :

Au 31 décembre 2012, on dénombre, depuis le démarrage de cette mission intervenu en juillet 2011, **28 opérations** ayant fait l'objet d'un accord d'intervention signé entre le SYDED et la collectivité maître d'ouvrage.

Par ailleurs, 4 opérations sont en cours de formalisation.

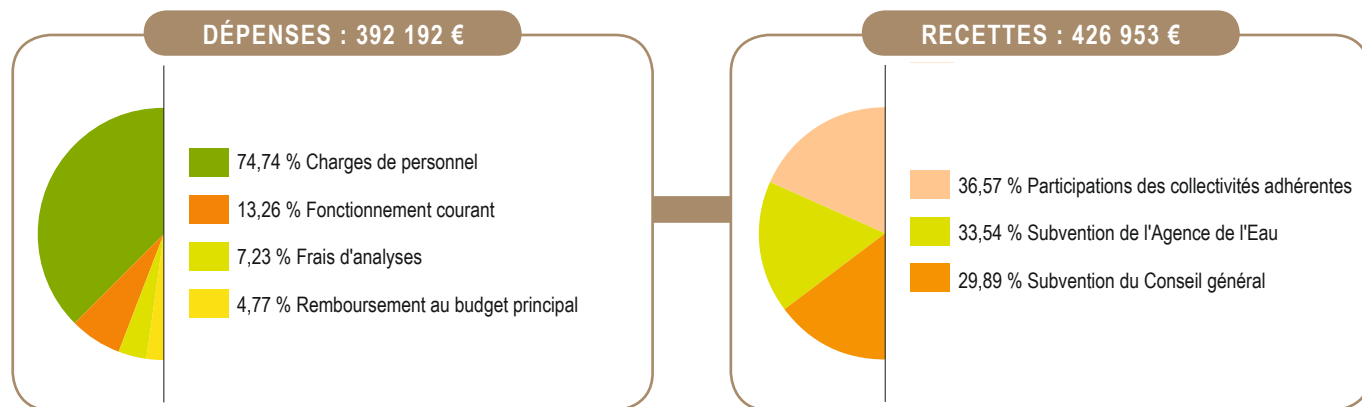
La répartition des opérations en fonction de leur nature est la suivante :

- 7 créations de nouveaux systèmes d'assainissement (réseau + station d'épuration)
- 8 extensions ou réhabilitations de réseaux de collecte
- 10 constructions ou réhabilitations de stations d'épuration
- 3 réalisations d'études (révision zonage, préfaisabilité...)

PROJETS

- **Poursuite de l'aide à l'exploitation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement (ATESA)** avec intégration des évolutions réglementaires (micropolluants, manuel d'autosurveillance ou cahier de vie du système d'assainissement...), et adaptation au 10^{ème} Programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.
- **Développement de l'ATGSPAC** afin d'assurer la continuité de l'assistance technique que n'apportera plus les services de l'Etat à compter du 1^{er} juillet 2013, en matière de Gestion des Services Publics d'assainissement (GSP) et de Délégation de Service Public (DSP)
- **Poursuite et structuration de l'ATOA** et notamment des missions de type « Assistance à maîtrise d'ouvrage » (AMO), dont le nombre ne devrait pas ralentir vu les financements apportés par l'Agence de l'eau.

FINANCEMENT



Tarifs 2012 :

Délibérations du 13/01/2012 - Réf. 2012-CS1-083

ASSISTANCE TECHNIQUE DE BASE

Capacité épuratoire installée inférieure ou égale à 400 eq.hab.	Forfait	120,00 €
Capacité épuratoire installée supérieure à 400 eq.hab.	Par eq. hab.	0,30 €

INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES

Mesure d'autosurveillance (bilan 24h)	Forfait	725,48 €
Etudes particulières	- Intervention technicien	Journée 500,00 €
	- Echantillonneur automatique ou analyseur enregistreur	Journée 62,67 €
	- Analyseur simple	Journée 23,52 €
	- Frais d'analyses	Tarif du marché laboratoires

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Forfait minimum incluant 3 jours d'intervention	700,00 €
Journée supplémentaire au delà de la troisième	500,00 €

TRAITEMENT DES BOUES DE STEP

PRINCIPE

Le SYDED assure depuis le 1^{er} janvier 2012, le **traitement des boues liquides ou pâteuses par tout mode** (épandage, compostage, dépotage...).

L'année 2012 a donc constitué **l'année de démarrage** de cette mission et de prise en charge effective de la totalité de la partie traitement de la compétence « Producteur de boues » par le SYDED.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

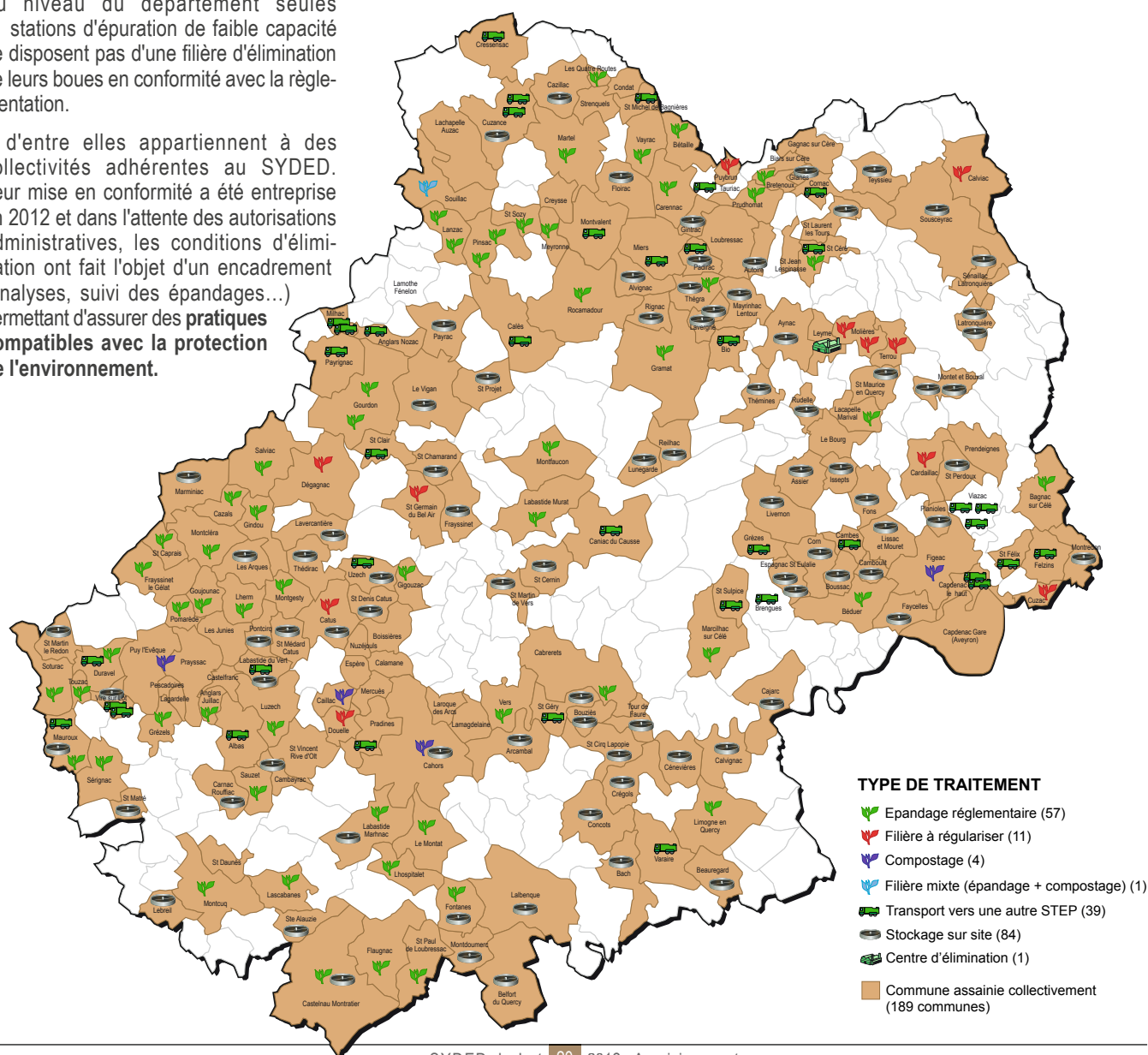
Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il procède à l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de leur production et se charge de la totalité de la filière de traitement dans le respect des exigences réglementaires.

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES BOUES

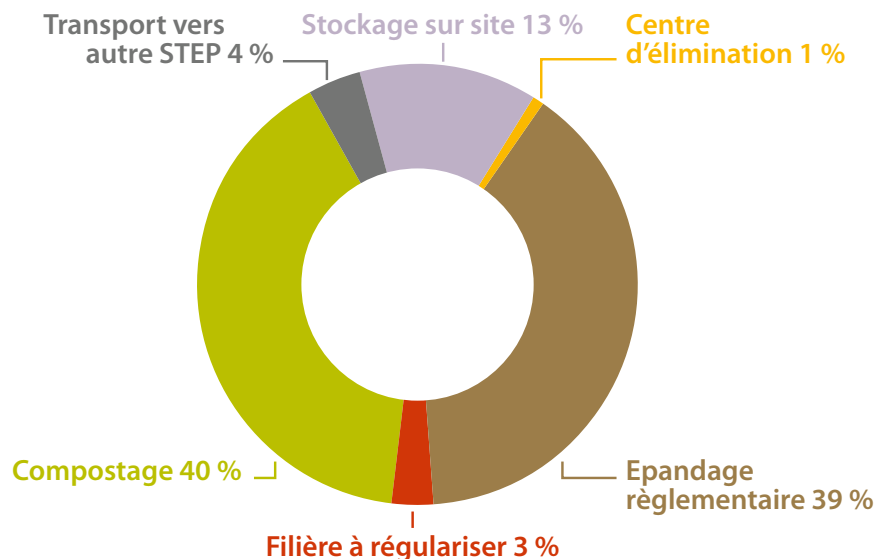
■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENT

Au niveau du département seules 11 stations d'épuration de faible capacité ne disposent pas d'une filière d'élimination de leurs boues en conformité avec la réglementation.

9 d'entre elles appartiennent à des collectivités adhérentes au SYDED. Leur mise en conformité a été entreprise en 2012 et dans l'attente des autorisations administratives, les conditions d'élimination ont fait l'objet d'un encadrement (analyses, suivi des épandages...) permettant d'assurer des **pratiques compatibles avec la protection de l'environnement**.



■ LA CAPACITÉ INSTALLÉE PAR TYPE DE TRAITEMENT (en Equivalent Habitants)



ADHÉSIONS

80 collectivités adhèrent au SYDED (75 communes et 5 syndicats) représentant potentiellement **100 stations d'épuration**, auxquelles il faut ajouter 6 collectivités pour lesquelles a été maintenue l'assistance technique à l'épandage dans l'attente du renouvellement de leur contrat de Délégation de Service Public (DSP). 44 stations d'épuration supplémentaires sont ainsi concernées.

Pour 2012, seuls 39 adhérents ont effectivement eu à évacuer des boues.

Les collectivités disposant de stations d'épuration qui ne produiront pas de boues avant plusieurs années (filtres plantés de roseaux, lagunage...) ont volontairement différé leur adhésion.



INTERVENTIONS

La prise en charge de l'élimination des boues par tout mode a nécessité la **mise en place d'une importante logistique** et notamment :

- Elaboration d'une tarification péréquée au m³ ou à la tonne de produit brut, en fonction de la filière d'élimination des boues,
- Etablissement de marchés pour la réalisation du volet agronomique de l'épandage et les analyses de boues,
- Préparation du renouvellement du marché « Transport et élimination des boues par compostage » au 31 décembre 2012, pour les 5 step concernées : Cahors, Caillac-Reignac, Figeac, Capdenac-Gare et Souillac,
- Reprise des prestataires d'épandage et établissement de conventions,
- Elaboration d'une convention de dépotage entre le SYDED et la station d'épuration de Brive. Suivront en 2013 des conventions avec les stations d'épuration de Cahors, Figeac et Gourdon. Il s'agit là de solutions transitoires, dans l'attente de la possibilité de réaliser des plans d'épandage regroupés sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Sur le département, **54 stations d'épuration ont un plan d'épandage réglementaire** mis en œuvre par le SYDED avec le concours de la Chambre d'agriculture du Lot. Sur l'année 2012, un dossier de déclaration a été déposé pour la station d'épuration de la commune de Bagnac-sur-Célé.

Au total, **149 analyses de boues** ont été effectuées.

Pour réaliser l'épandage de **6 023,5 m³** de boues, **11 prestataires** mandatés par le SYDED pour ses adhérents sont intervenus.

Par ailleurs, l'épandage de **3 173,7 m³** de boues a été suivi pour les collectivités en DSP.

Parmi les interventions particulières réalisées en 2012 notons le curage d'une lagune : recrutement de prestataires spécialisés et suivi du chantier.

En 2012, un maintien de la pression réglementaire pour la mise en conformité des filières d'élimination des boues a été observé, avec néanmoins une prise en compte par les services de l'Etat de la charge de travail importante qu'a représentée la mise en place de cette nouvelle mission.

En effet, sur les 7 mises en demeure prises en 2011 par les services de l'Etat, seul un dossier de déclaration a pu être déposé en 2012. Pour toutes les autres stations d'épuration, les épandages non réglementaires ont néanmoins été strictement encadrés dans l'attente des régularisations administratives qui interviendront en 2013.

Par ailleurs, la fin des dérogations pour les faibles dépassements des seuils limites réglementaires sur les boues, pour le cuivre notamment, a été confirmée.

■ LA FILIÈRE COMPOSTAGE

Dans l'attente de la réalisation d'une unité départementale de compostage des boues et déchets verts, le traitement par compostage a continué à s'effectuer dans le cadre de marchés sur trois sites externes au département.

En 2012, le SYDED a traité **3 505,20 tonnes** de boues pâteuses par compostage réparties comme suit sur 5 stations d'épuration :

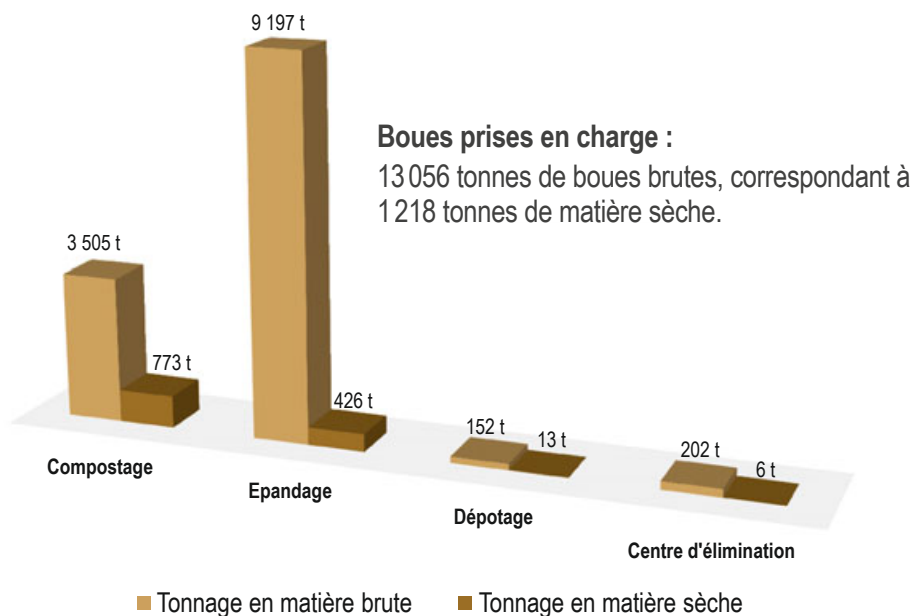
- Cahors : 1 760,24 tonnes
- Caillac : 237,44 tonnes
- Capdenac-Gare : 660,72 tonnes
- Figeac : 778,38 tonnes
- Souillac : 68,42 tonnes

■ LES AUTRES FILIÈRES

Les interventions réalisées sont les suivantes :

- Recrutement et encadrement d'un prestataire pour l'élimination de 202 m³ de boues non aptes au retour au sol en raison d'une concentration en cuivre largement supérieure au seuil limite réglementaire. Ces boues ont fait l'objet d'une déshydratation avant leur incinération,
- Réalisation par des prestataires agréés, du transfert de 152,04 m³ de boues de stations d'épuration de faible capacité, vers les stations d'épuration de Brive, Cahors, Figeac ou Gourdon.

■ LE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES BOUES TRAITÉES EN 2012



PROJETS

■ LA MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES FILIÈRES

Parmi les collectivités adhérentes, 9 stations d'épuration employant des filières non réglementaires ont été comptabilisées en 2012. L'objectif est **d'atteindre une mise en conformité totale des filières de traitement utilisées pour fin 2014**.

■ LE PROJET D'UNITÉ DE COMPOSTAGE DE CATUS

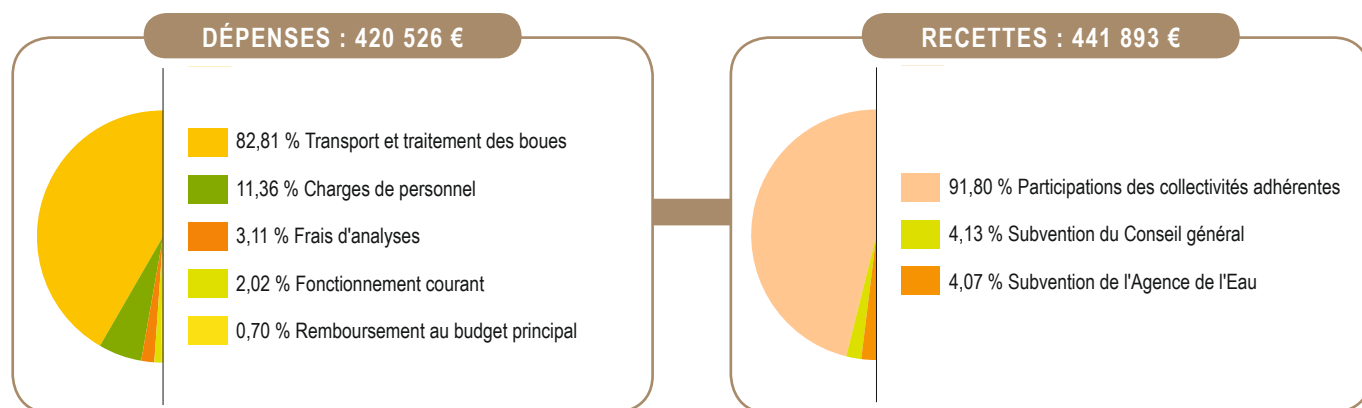
Initialement prévue pour fin 2011, la construction de cet équipement est retardée en raison du délai d'instruction administrative :

- Réalisation de l'enquête publique à l'automne 2011,
- Attente de l'autorisation préfectorale.

Compte tenu des retards accumulés, avant de lancer cette opération il conviendra de procéder à l'actualisation de ce projet, notamment en ce qui concerne :

- Le gisement de boues à traiter au vu des productions et qualités de boues réellement constatées,
- L'évolution des exigences de qualité sur les composts normalisés,
- Les débouchés marchands pour ce type de compost.

FINANCEMENT



Tarifs 2012 :

Délibérations du 13/01/2012 - Réf. 2012-CS1-083

CAS GÉNÉRAL : MINIMUM DE FACTURATION DE 500 € HT PAR STATION DÉPURATION (STEP)

Epandage de boues hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage	m ³ ou tonne	13,00 €
Epandage de boues de lagunes, y compris curage	m ³	26,00 €
Epandage de boues de filtres plantés, y compris curage	tonne	52,00 €
Compostage de boues, y compris analyse et transport	tonne	74,00 €
Dépotage de boues sur autre step, y compris analyse et transport	m ³	97,00 €
Elimination exceptionnelle de boues inaptes au retour au sol	Coût réel opération	

CAS PARTICULIER DES COLLECTIVITÉS AYANT UN CONTRAT DE DSP EN COURS

Suivi annuel réglementaire de l'épandage	Step < 200 EH	Forfait pour 1 à 4 step	1 600,00 €
	Step ≥ 200 et < 2 000 EH	Forfait pour 1 à 4 step	2 400,00 €
	Step ≥ 2000 et ≤ 10 000 EH	Forfait pour 1 à 4 step	4 000,00 €

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

L'**animation territoriale** constitue le cœur de cette mission. Le pilotage de la charte départementale de l'assainissement non collectif et celui des **travaux d'harmonisation** de l'intervention de chaque SPANC en sont les principales actions.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes gestionnaires d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Conseil général du Lot, le **SYDED assure notamment** :

- Une assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC,
- La récolte et l'analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC,
- L'animation départementale dans le domaine de l'assainissement non collectif, et plus particulièrement le pilotage des travaux visant à définir et, le cas échéant, mettre en œuvre les modalités d'harmonisation de l'intervention de chaque SPANC ou encore la mise en œuvre de la charte départementale de l'ANC,
- Une expertise auprès des acteurs de l'ANC via la participation à différents groupes de travail régionaux et nationaux,
- La communication et la diffusion d'informations sur les actions menées dans ce domaine.



ADHÉSIONS ET CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

Au 31/12/2012, on dénombre dans le département du Lot, **24 SPANC** dont :

- 16 intercommunaux
- 8 communaux

17 SPANC sont adhérents à la compétence, ce qui représente 333 communes, soit 98 % du territoire et 47 500 installations. Contrairement à l'assainissement collectif, la gestion de l'ANC s'effectue principalement à l'échelon intercommunal.

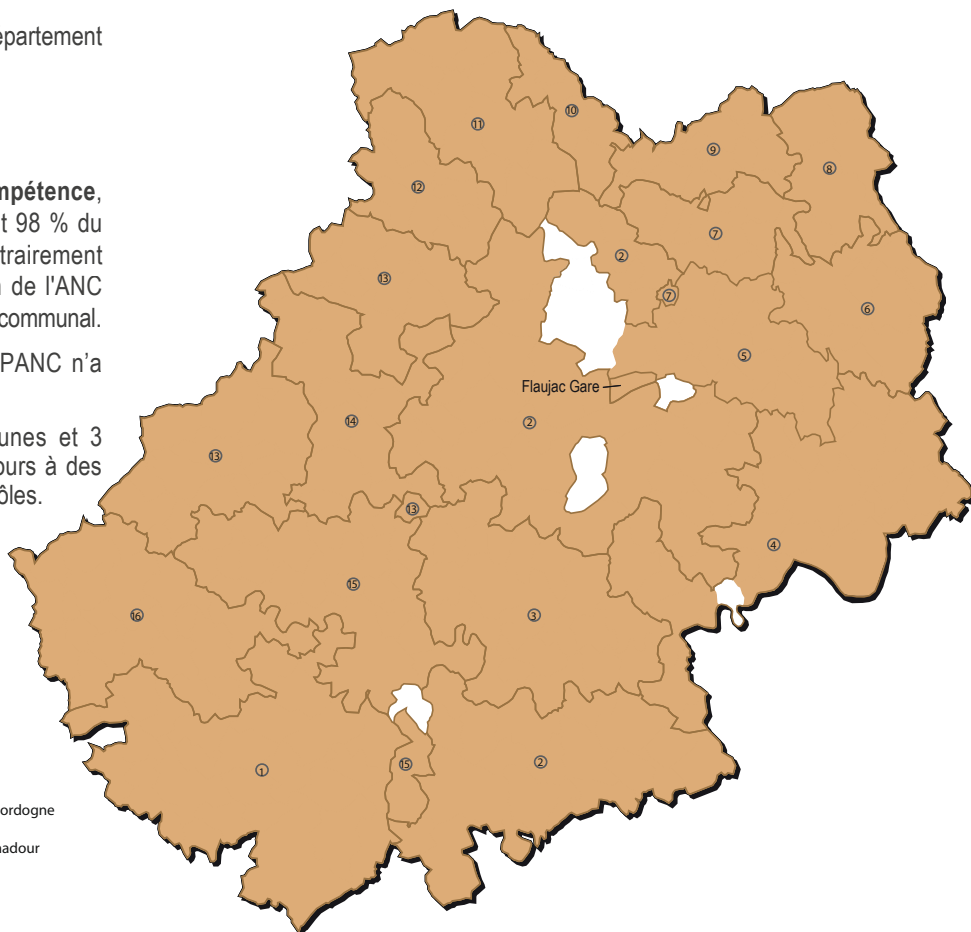
Aucune collectivité gestionnaire de SPANC n'a délégué son service public de l'ANC.

Par contre, 7 collectivités (4 communes et 3 communautés de communes) ont recours à des prestations pour la réalisation des contrôles.

- Structure non adhérente
- Structure adhérente

SPANC

- 1 Syndicat assainissement du Quercy Blanc
- 2 Parc naturel régional des Causses du Quercy
- 3 Communautés de communes Lot-Célé
- 4 Figeac communauté
- 5 Communauté de communes Causse Ségala Limargue
- 6 Communauté de communes du Haut Ségala
- 7 Communauté de communes du Pays de Saint-Céré
- 8 Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
- 9 Communauté de communes Cère et Dordogne
- 10 Communauté de communes du Pays du Haut Quercy Dordogne
- 11 Communauté de communes du Pays de Martel
- 12 Communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour
- 13 Syndicat Mixte du Pays de Gourdon
- 14 Communauté de communes Quercy Bouriane
- 15 Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
- 16 AQUARESO



INTERVENTIONS

■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRÈS DES SPANC

La veille technique, administrative et juridique réalisée tout au long de l'année sur différents sujets en lien avec les récentes évolutions réglementaires a été renforcée par l'adhésion du SYDED à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) qui a récemment développé une activité dans ce domaine. Par ailleurs, l'adhésion au réseau IDEAL a été reconduite.

Il a également été poursuivi l'accompagnement des collectivités qui désiraient s'engager dans une opération de travaux groupés de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. 2 opérations sont en cours.

■ LA RÉCOLTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ DES SPANC

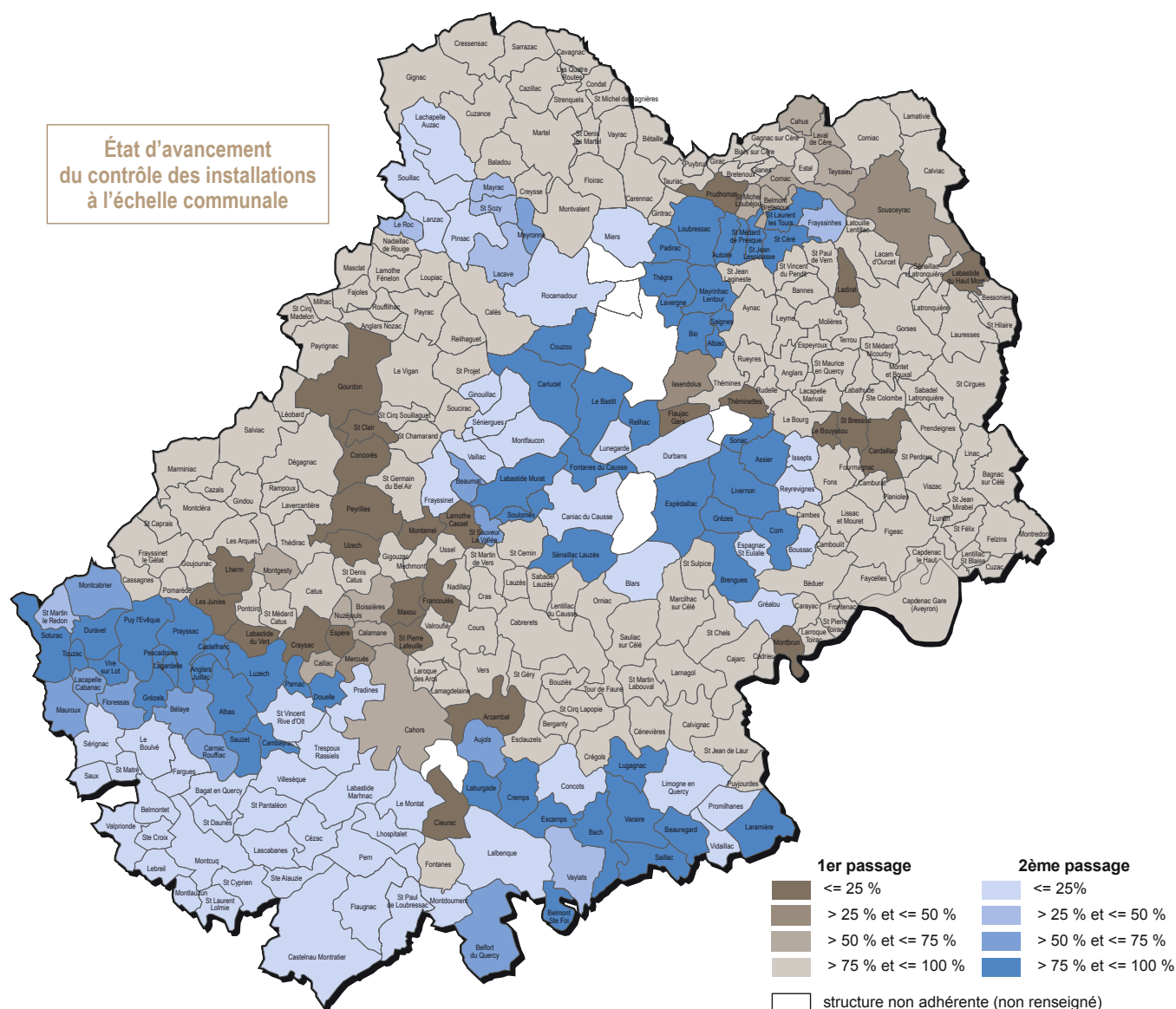
Comme chaque année des informations relatives à l'activité des SPANC ont été recueillies auprès des services concernés. Après exploitation des données, il ressort qu'en 2012 :

- Environ 1 250 contrôles de projets, 960 contrôles de travaux (dont 45 % correspond à la réhabilitation d'installations déjà existantes) et 5 500 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés sur le département. 77 % du parc des installations existantes a au moins été contrôlé une fois.

Le nombre de contrôles de projets est en forte augmentation par rapport à 2011 du fait d'une évolution de la réglementation concernant l'habitat neuf, au 1^{er} janvier 2013, qui a induit une augmentation des permis de construire fin 2012. Pour les autres contrôles, leur nombre reste constant.

En ce qui concerne le respect de l'échéance réglementaire du 31 décembre 2012 relative au contrôle des installations ANC existantes :

- 7 structures intercommunales n'ont toujours pas terminé le diagnostic initial,
- 4 indiquent qu'elles auront terminé sous deux ans maximum et 3 autres ne peuvent fournir d'échéance.



■ L'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

Il s'agit du cœur de la mission.

• Travaux d'harmonisation :

L'année 2012 a permis de débiter le pilotage des travaux visant à définir et, le cas échéant, mettre en œuvre les modalités d'harmonisation de l'intervention de chaque SPANC.

Le groupe de travail composé de l'ensemble des délégués de l'assainissement non collectif, a permis d'aboutir à un consensus concernant la fréquence des contrôles et de poser les bases d'un projet de règlement de service à usage départemental, dont la mise en œuvre est envisagée au 1^{er} janvier 2014.

D'autres travaux ont également été lancés concernant notamment la formalisation des avis techniques pour le contrôle des installations existantes ou la recherche d'une solution informatique mutualisée.

Cinq réunions de coordination et d'échange à l'intention du personnel technique des SPANC ont été organisées sur différents thèmes : fréquence des contrôles, décriptage des arrêtés, rédaction des avis techniques, évaluation du temps nécessaire pour réaliser les contrôles, réponses à des points particuliers...

• Animation de la charte départementale :

En ce qui concerne la charte départementale de l'ANC, les réunions des comités de suivi des protocoles se sont déroulées au cours du 1^{er} trimestre 2012.

Les protocoles « Installateur » et « Granulats assainissement » comptent désormais respectivement 53 et 13 entreprises adhérentes. Quant au protocole « Matières de vidange », il a été décidé d'y mettre un terme puisque la réglementation nationale encadre désormais plus précisément cette activité. Néanmoins la liste des entreprises de vidange agréées par la Préfecture du Lot et celles des départements limitrophes continue à être mise à jour et diffusée dans le cadre de la charte.

• Interventions spécifiques :

13 interventions de remplacement ont été réalisées lors des périodes de congés des techniciens de différentes structures gestionnaires de SPANC afin d'assurer une continuité du service.

■ L'EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU EN GÉNÉRAL ET DE L'ANC EN PARTICULIER

Participation aux Assises Nationales de l'ANC qui se sont tenues à Aurillac les 10 et 11 octobre 2012 :

- Invitation de l'ensemble des délégués du Collège assainissement et des Présidents (ou Maires) des collectivités gestionnaires de SPANC,
- Interventions sur le thème : « 1992 - 2012 : quelles évolutions et quel avenir du service public d'ANC ? » et « clarification du rôle du SPANC sur les installations de plus de 20 Equivalent Habitants ».

Participation à deux journées techniques de l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC) sur les thèmes suivants :

- Décriptage des évolutions réglementaires en matière d'ANC en présence du ministre et des experts du bâtiment,
- Présentation des méthodes d'évaluation de la perméabilité des sols.

Présence au groupe de travail national dans le cadre du Plan d'Action Nationale pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) afin d'élaborer un guide d'accompagnement des SPANC et apporter des réponses aux questions fréquemment posées sur la base de questions/réponses.

Par ailleurs, l'expertise du SYDED est de plus en plus sollicitée sur le volet assainissement des Plans Locaux d'Urbanisme ou encore pour la prise en compte de la problématique de l'ANC pour les études de faisabilité des projets d'assainissement collectif ou encore la révision du zonage réglementaire d'assainissement.

■ LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Sur l'année, fourniture de **16 600 fiches techniques et imprimés** divers auprès des structures adhérentes.

Suite aux récentes modifications de la réglementation en matière d'ANC introduites en cours d'année, les fiches techniques concernant les filières de traitement sur sol en place ou reconstitué ont été mises à jour.

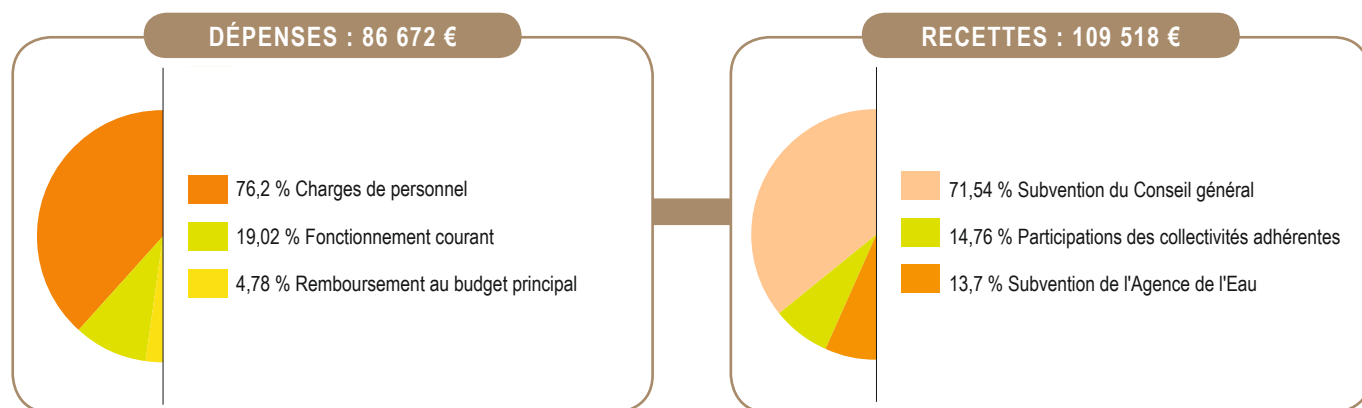
Par ailleurs, un nouvel imprimé à destination des études notariales a été réalisé afin de formaliser la demande d'intervention des SPANC dans le cadre des ventes.

Un article a été publié dans SYNERGIE afin de présenter quelques évolutions réglementaires concernant notamment la modification du code de l'urbanisme dans le cadre des dépôts de permis de construire et les obligations en cas de vente

PROJETS

- Poursuite de l'accompagnement des SPANC dans leur travail d'harmonisation : finalisation du projet de Règlement de service, note d'aide à l'évaluation des besoins en personnels...
- Formalisation de l'accord cadre avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Aide à la mise en œuvre d'une compétence entretien harmonisée.

FINANCEMENT



Tarifs 2012 :

Délibérations du 13/01/2012 - Réf. 2012-CS1-083

Participation des SPANC à l'animation départementale		Par installation	0,32 €
Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 EH)	Contrôle conception	Par installation	145,02 €
	Contrôle travaux	Par installation	96,69 €
	Diagnostic ou remplacement technicien	Par installation	72,51 €
Interventions spécifiques	Accompagnement opération de réhabilitation groupée	Tarif AMO AC	
	Etudes particulières	Tarif AC	

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Elles se déroulent en 2 séances réparties sur 2 demi-journées, à la demande des enseignants.

Les outils de sensibilisation à l'environnement utilisés en classe sont le fruit d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

→ 57 classes bénéficiaires - soit 1 280 enfants rencontrés

Visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe. La prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenue.

→ 87 visites - soit 2 130 visiteurs

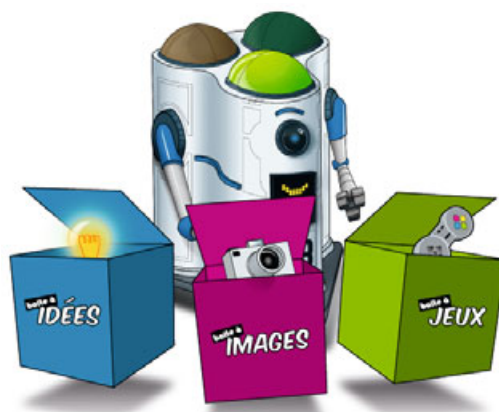
Nouvelle signalétique sur le circuit de visite du site de Saint-Jean-Lagineste

Afin de mieux comprendre toutes les étapes de fonctionnement du centre de tri, des panneaux illustrés venant appuyer les explications des animateurs ont été créés.



Un site éco'malin...

Le SYDED a développé sur son site internet un espace consacré aux enfants. Il aborde de manière ludique des thématiques liées à l'environnement. Les petits éco'malins peuvent piocher dans les différentes "boîtes" du site pour y dénicher des jeux, des idées de bricolage, des recettes, des vidéos...



La particularité de ce site réside dans son ouverture aux reporters en herbes. En effet, les jeunes internautes peuvent contribuer à l'élaboration des différentes rubriques en déposant leurs productions sur les divers thèmes environnementaux abordés (eau, air, énergie, déchets...).

Rendez-vous sur :
ecomalin.syded-lot.fr



POUR LES ÉLUS LOCAUX

Rencontres départementales sur l'eau potable

Destinée aux élus lotois, cette journée a réuni **plus de 150 participants**. Elle leur a donné l'occasion de prendre connaissance du contexte local et de partager les expériences d'autres structures départementales (Gers, Charente-Maritime, Lot-et-Garonne et Dordogne). Les échanges entre les différents acteurs ont permis d'évoquer l'intérêt de mutualiser leurs moyens pour garantir à tous un accès permanent à une eau potable de qualité avec un prix maîtrisé.

L'accent a été mis sur les futurs enjeux techniques et financiers. De plus, l'actualisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable a été confortée.



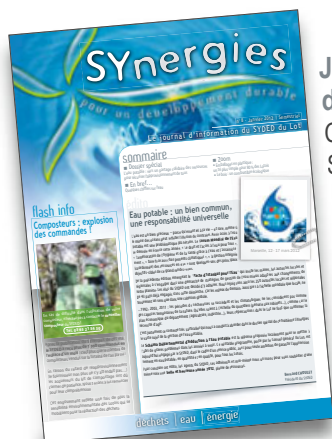
Inauguration du centre de tri de St-Jean-Lagineste

Le 29 juillet, le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste a fait l'objet d'une deuxième inauguration, 12 ans après sa construction initiale. Cette manifestation a couronné les travaux d'extension et d'aménagement finalisés en 2011, les plus importants dans l'histoire du SYDED, aussi bien sur le plan technique, humain que financier. En présence du personnel du site, les nombreux élus et personnalités présents à cette occasion ont pu découvrir l'ampleur de l'extension du bâtiment, **la technicité des équipements** du nouveau process, ainsi que **les aménagements ergonomiques des postes de travail** des agents de tri.



ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LE GRAND PUBLIC



Journal d'informations semestriel du SYDED (88 000 ex.)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées dans le "dossier spécial" ont été :

- **L'eau potable : vers un partage solidaire des ressources pour sécuriser l'approvisionnement de tous (janvier).**
- **Que deviennent les déchets apportés à la déchetterie ? (juillet).**

Panneaux d'information sur les sites de baignades

Avec les 23 sites de baignade recensés, dont deux ouverts cette saison, notre département dispose d'un précieux atout lui permettant de valoriser son patrimoine naturel.

Dans le cadre de sa mission d'assistance à la gestion des eaux de baignade, le SYDED les a tous équipés d'un panneau d'information du public. Ces supports permettent d'afficher les documents réglementaires obligatoires, les consignes de sécurité, ainsi que le communiqué "Inf'eau loisirs" (rivières) ou des informations quotidiennes (plans d'eau).



Campagne de communication sur les "nouvelles consignes de tri" des emballages en plastique

Menée selon les préconisations d'Eco-Emballages, elle s'est traduite notamment par des réunions avec les élus et l'envoi de documents informatifs (dépliant, fiche mémo-tri) aux foyers concernés, ainsi qu'un publiereportage dans un journal local.



Promotion du tri et de la réduction des déchets "hors foyer"

Le SYDED continue sa démarche de sensibilisation "éco-citoyenne" du public au-delà du cadre domestique. 21 conventions de partenariat ont été établies avec des associations et des collectivités (manifestations culturelles, sportives ou commerciales), parmi lesquelles :

- **Semaine Européenne du Développement Durable**, Gourdon
- **City Raid**, Cahors
- **Journée sport/nature des collèges lotois**, Catus
- **Festival Ecaussystème**, Gignac
- **Festival La Rue des Enfants**, Montcuq
- **Foire exposition**, Figeac



Campagne nationale "20 ans du tri sélectif"

Eco-emballages, partenaire de la plupart des collectivités pour la mise en place du tri sélectif, a été créé en 1992.

Pour marquer cet anniversaire symbolique, une campagne de communication a été lancée au niveau national : affichage, encarts dans la presse, diffusion de spots TV et radio...

Etant pionnier dans ce domaine, le SYDED a tenu à s'associer à cette opération.

Avec l'appui du Conseil général, ainsi que des municipalités de Cahors et Figeac, une campagne d'affichage a été réalisée sur les abribus du département et sur une partie des panneaux des deux villes participantes.



Perspectives pour l'année 2013

Tout au long de l'année, l'accent sera mis sur le thème de la réduction des déchets au travers notamment du SYnergie n° 11.

En parallèle, un soutien sera apporté à la démarche d'amélioration de l'éco-exemplarité déployée au sein du SYDED.

D'autre part, le travail pour la création d'un outil pédagogique sur l'eau potable sera poursuivi.

Pour améliorer l'information des collectivités adhérentes, l'espace extranet qui leur est dédié sera entièrement refait.

PRÉVENTION DES RISQUES

SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. A partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

Les membres du CHSCT ont été renouvelés au cours de l'année 2012. Ils se réunissent chaque trimestre sous la présidence de la Directrice en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

L'évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis quelques années d'une étude afin d'identifier les situations dangereuses et mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, toutes les évaluations sont mises à jour.

La pénibilité au travail

Suite à la nouvelle réglementation sur les retraites, un accord d'entreprise a été signé afin de prévenir la pénibilité au travail. Grâce à l'évaluation des risques professionnels et à des entretiens individuels, des facteurs de pénibilité ont été identifiés sur certains postes d'exploitation (chefs d'équipe, agents de tri et agents de pré-tri, agents d'alimentation et agents de presse) et des actions de prévention ont été définies.

Par ailleurs, des fiches individuelles visant à prévenir les expositions aux facteurs de pénibilité sont en cours de rédaction pour chaque poste du SYDED. Ces fiches sont validées lors des réunions du CHSCT et diffusées aux agents lors de leur départ de l'entreprise.

L'ergonomie des postes

Comme la plupart des métiers dits de « travail à la chaîne », les cadences et la répétitivité des gestes peuvent entraîner pour les agents, au bout d'un certain temps, des troubles musculo-squelettiques (notamment des tendinites). Une démarche interne est engagée depuis de nombreuses années et des actions sont mises en place pour améliorer les conditions de travail.

L'étude des postes seniors

L'accord d'entreprise signé en 2009 en faveur de l'emploi des seniors (salariés de plus de 50 ans) afin, entre autre, d'améliorer les conditions de travail et de permettre un meilleur maintien dans l'emploi, est arrivé à son terme fin 2012. Il aura permis de définir diverses actions d'amélioration quant au rythme, à la posture et à l'environnement de travail. Il sera remplacé en 2013 par un accord sur le "contrat de génération".

La communication

Flash sécurité, affiches, fiches prévention, consignes... sont autant de supports utilisés pour transmettre des informations et permettre une prise de conscience à la fois individuelle et collective sur les risques et leurs conséquences.

Une campagne d'information a, par exemple été diffusée pour rappeler les règles et consignes de sécurité pour l'utilisation des marchepieds, escabeaux et échelles.



ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

En gérant des activités industrielles, le SYDED exploite des équipements qui peuvent générer des risques sur le plan environnemental (impacts et rejets liés à l'exploitation).

C'est pourquoi, le service Qualité-sécurité-environnement (service support transversal à toutes les compétences/activités) se charge de mettre en place des moyens de maîtrise de ces risques.

Dans la continuité du programme environnemental élaboré en 2009, de nombreuses actions planifiées ont été menées :

- **Réhabilitation de l'installation de stockage de Dégagnac** en tenant compte des contraintes environnementales (insertion paysagère, gestion des odeurs...). Mise en place d'un **suivi post-exploitation** sur 30 ans conformément à la réglementation relayée par la DREAL (contrôles des eaux de ruissellement, des eaux souterraines, du biogaz, garanties financières...).
- **Poursuite de la mise à jour administrative des sites** (Installations de stockage des déchets inertes).

Les services de l'Etat (DREAL, DDT...) n'ont pas réalisé de contrôle sur les sites en 2012. Cependant, de nombreux échanges ou rencontres ont eu lieu pour lever les observations et demandes de précédents audits (études protections foudres et flux thermiques...).

L'année 2012 a été marquée par 2 incidents localisés et contenus nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers. **Aucune conséquence environnementale n'a été constatée.**

Concernant la prévention des impacts sur l'environnement, **l'année 2013** sera marquée par les évolutions récentes **de la réglementation** (déchetteries, chaufferies, stockage du combustible bois). **Elles seront prises en compte pour l'ensemble des activités.** Par ailleurs, la **démarche éco-exemplaire** a été engagée en 2012. Elle entrera dans sa phase active afin de **renforcer la sensibilisation des agents** aux problématiques environnementales.



LEXIQUE

Agence de l'eau : établissement public de l'Etat qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

ARTANC : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

Autosurveillance : dispositions prises par l'exploitant pour suivre le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

Boues : résidus du traitement des eaux usées, constitués pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Boues activées : biomasse composée d'un mélange de microorganismes responsables de l'épuration des eaux.

Boues pâteuses : boues qui ont une siccité (taux de matière sèche) comprise entre 10 et 25%.

Cahier de vie d'un système d'assainissement : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

Charte : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

Compostage : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique semblable à un terreau.

Convention de raccordement : document qui définit les obligations de moyen et de résultat pour le déversement au réseau d'assainissement d'eaux usées non domestiques.

Dépotage des boues : action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

Epandage : pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

Equivalent habitant (EH) : quantité de pollution journalière théorique produite par un habitant.

1 EH = 150 litres d'eaux usées = 60 grammes de Demande Biochimique en oxygène au bout de 5 jours (DBO5).

Filtres plantés de roseaux : filière de traitement des eaux usées qui met en jeu des microorganismes fixés sur un massif filtrant constitué de gravier et de sable. Les roseaux créent des conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : organe d'expression et d'échange des collectivités gestionnaires de services publics (dont l'assainissement collectif et non collectif), support technique et juridique pour la gestion des SPAC et des SPANC.

Lits de séchage de boues plantés de roseaux : ouvrage de déshydratation des boues.

Maître d'ouvrage : propriétaire du système d'assainissement.

Manuel d'autosurveillance : document réglementaire établi par le maître d'ouvrage et décrivant les procédures de surveillance des ouvrages d'assainissement.

Micropolluants : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

Matières de vidange : résidus issus des dispositifs d'assainissement non collectif.

Mesure d'autosurveillance : prélèvements, analyses et mesures de débits réalisés en entrée et sortie de station d'épuration durant une période de 24 heures.

Plan d'épandage réglementaire : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

Réseau d'assainissement : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques jusqu'à la station d'épuration.

Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) : association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Epuración et au Suivi des Eaux.

SPAC : Service Public de l'Assainissement Collectif.

SPANC : Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

Station d'épuration (Step) : installation de traitement des eaux usées qui permet de diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. Elle est constituée d'une succession d'ouvrages où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La step rejette dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

Système d'assainissement : ensemble des ouvrages constituant le système de collecte et la station de traitement des eaux usées, et assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur.

